

## Ce qu'en pensent 1.328 internautes

**Date :** 5 décembre 2014

D'une enquête effectuée auprès de 1.328 internautes, entre le 22 octobre et le 18 novembre 2014, nous retiendrons la très grande confusion qui règne autour de l'appellation que le Conseil général a estimé pouvoir donner aux habitants du département d'Ille-et-Vilaine :

- 71 % des 1.000 répondants du département déclarent connaître l'appellation que le Conseil général a décidé de leur donner, mais en réalité 23 % seulement de ces 1.000 répondants la connaissent
- plus l'on s'éloigne du territoire et moins cette appellation est connue, au point que 42 % seulement de nos voisins bretons croient connaître une appellation que 10 % seulement d'entre eux connaissent en réalité
- au-delà de chez nos « voisins bretons », il est exceptionnel que le nom soit connu
- à juste titre, chacun s'est estimé libre d'accommoder à sa guise la racine et la terminaison de l'appellation prescrite, générant de ce fait 4 graphies concurrentes
- les néologismes Bretilien/Brétilien et Bretilien/Brétilien font actuellement jeu égal
- de 15 à 24 % des habitants du département utilisent l'appellation qu'ils connaissent et ce ne sont pas ceux qui connaissent l'exacte appellation qui l'utilisent le plus
- en pratique, seuls 123 des 1.000 répondants d'Ille-et-Vilaine utilisent l'une ou l'autre des appellations Bretilien ou Brétilien ou Bretilien ou Brétilien dans la conversation courante, ce qui signifie que 87,7 % des répondants n'utilisent ni l'une ni l'autre
- les élus sont proportionnellement environ moitié plus enclins que les administrés à déclarer leur intention d'utiliser à l'avenir l'appellation qu'à tort ou à raison ils déclarent connaître, quand aujourd'hui ils ne l'utilisent pas
- les 2/3 environ des ressortissants du département déclarant à tort ou à raison connaître le nom des habitants n'envisagent pas de l'utiliser
- l'exacte appellation, tout comme les appellations dérivées, sont estimées à coup sûr (33 %) ou en tous cas possiblement (37 %) « en dehors des effets de mode »
- chacun considérant pouvoir écrire et prononcer à sa manière l'appellation qu'il dit connaître, l'appellation est paradoxalement réputée « facilement prononçable »
- tout en restant très largement réservés, les élus sont sensiblement moins accablants que les administrés en ce qui concerne le respect des critères qui sont à l'origine du choix de l'appellation
- les élus sont par exemple proportionnellement environ deux fois plus nombreux que les administrés (27 % contre 14 %) à considérer que l'appellation qu'ils connaissent est de nature à renforcer l'identité bretonne
- l'objectif d'identifier les habitants n'est aujourd'hui considéré atteint que par moins de 20 % des répondants déclarant connaître l'appellation
- l'objectif de resserrer les liens sociaux pour davantage de cohésion entre les habitants, qui est considéré atteint par 25 % des élus connaissant l'exacte appellation, n'est considéré

atteint que par 11 % seulement des administrés

- du point de vue de la satisfaction des objectifs poursuivis, on n'observe pas de différence très significative entre l'opinion des habitants du département basée sur l'exacte appellation Bretilien et l'opinion des habitants du département basée sur toutes les autres appellations, qu'elles en soit ou non dérivées.

Les résultats complets (14 pages - 21 graphiques) sont au bout de ce lien :

[http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2014/12/enquete\\_1328\\_internautes.pdf](http://etreounepasetrebretillien.com/wp-content/uploads/2014/12/enquete_1328_internautes.pdf)

annexe 1 : [questionnaire présenté à ceux qui déclarent ne pas connaître l'appellation](#)

annexe 2 : [questionnaire présenté à ceux qui déclarent connaître l'appellation](#)

Toutes observations bienvenues.